

## L'expérience des Ursulines de Bruno Oser une nouvelle structure de gouvernance

*Marian Noll, OSU*

Dans le testament qu'elle a laissé à la congrégation qu'elle avait fondée en 1535, sainte Angèle Merici donne le conseil que voici : « si le temps et les circonstances faisaient surgir la nécessité de rédiger de nouvelles règles ou de faire les choses autrement, procédez avec prudence et de manière judicieuse ».

Grâce à cette directive de la fondatrice, les Ursulines de Bruno ont trouvé plus facile de modifier leur structure de gouvernement en passant d'une équipe de leadership à une structure de comités de volontaires.

### Discerner les options

Lors d'une réunion communautaire visant à préparer l'assemblée 2016, chacune des sœurs s'est dite disposée à contribuer au leadership en fonction de ses capacités, mais aucune n'était prête à assumer la charge de leader désignée.

L'équipe de leadership et deux autres sœurs ont donc formé un Comité sur l'avenir afin de discerner les options de gouvernance envisageables pour une communauté vieillissante dont les effectifs diminuent.

### Miser sur l'essentiel

Le comité a collaboré étroitement avec une spécialiste en droit canonique, qui a conseillé à la communauté de ne pas s'enfermer, au crépuscule de son existence, dans une structure lourde et rigide. L'essentiel, a-t-elle expliqué, c'est que les sœurs soient assurées de vivre leurs dernières années en menant une vie féconde et heureuse.

Des discussions ultérieures ont permis de préciser que le gouvernement doit correspondre à notre niveau d'énergie; mieux vaut répartir les responsabilités entre nous que de les concentrer entre les mains de quelques-unes. Nous pouvons ainsi adopter une structure plus simple sans accabler un individu.

### Domaines névralgiques

En examinant diverses options pour une nouvelle forme de gouvernement, le comité a distingué quatre domaines névralgiques : l'administration des affaires, les archives communautaires, l'animation (célébrations, rassemblements, retraites, etc.) et le soutien des membres (les soins de santé, la fin de vie et les questions entourant la mort). On a invité les membres à se porter volontaires pour l'un ou l'autre de ces quatre domaines.

### Amendements aux Constitutions

Une réunion communautaire a ensuite examiné les changements à apporter aux Constitutions en matière de gouvernance :

- La vie de la communauté des Ursulines sera régie par une structure de comités. Fondés sur l'idée de sainte Angèle, qui avait réparti ses sœurs entre quatre quartiers de la ville de Brescia, des comités sont mis sur pied pour diriger

l'animation de la vie communautaire, le soutien des membres, les archives communautaires et l'administration des affaires.

- Ces comités recevront un mandat de deux ans et seront constitués en fonction des besoins de la communauté lors d'une assemblée bisannuelle, qui recevra et étudiera par ailleurs les états financiers et les autres rapports nécessaires. L'assemblée réunira toutes les sœurs qui pourront y assister.
- Le rôle et la responsabilité de chaque comité seront définis par des lignes directrices. Les comités se choisiront une personne clé, chargée de faire le lien avec l'ensemble des membres. Une de ces personnes agira comme porte-parole auprès des autorités civiles et ecclésiastiques.
- Les pivots assumeront ensemble le service de la direction de la vie communautaire. Ils auront pour responsabilité de rassembler périodiquement toute la communauté afin de cultiver l'esprit d'unité et la coopération entre les membres. Si la chose devenait nécessaire, on pourrait inviter un membre d'un autre institut religieux à venir aider.

Ces constitutions (votées à une majorité des deux tiers) ont été soumises à la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique (CIVCSVA) pour être appliquées *ad experimentum* pendant deux ans.

Aller de l'avant en toute confiance

La première Assemblée bisannuelle des Ursulines de Bruno, célébrée le 16 septembre 2016, a accepté les lignes directrices à une majorité des deux tiers. Chacun des quatre comités s'est choisi un pivot, et les quatre pivots ont désigné parmi eux une sœur chargée des relations avec l'Église et la société civile.

Un vote à main levée a indiqué que cette forme de gouvernement, adoptée pour deux ans, était acceptée à l'unanimité.

C'est dans l'espérance et en faisant confiance à l'Esprit que nous nous engageons, pour notre gouvernance communautaire, sur cette voie de la responsabilité partagée.